



**U.C.S.A.cgt**

**Convocation de Jacques Rivière (Délégué Syndical CGT Vanves)  
en conseil de discipline**

**Présumé coupable et condamné d'avance !  
La direction entérine la déstabilisation de F3 Vanves!**

Mardi 30 novembre à 14h30, la Commission de discipline de France 3 est convoquée pour envisager une sanction contre le délégué CGT de France 3 Ile de France, Jacques Rivière !

Ainsi la Direction a osé ! Une première à France 3 !

Un délégué syndical fait respecter le droit de grève, se fait physiquement agresser par un cadre et se retrouve traduit en Commission de discipline pour sanction.

Et pas n'importe quelle sanction puisque cette Commission, de par la Convention collective, n'est réunie que lorsque l'employeur envisage une sanction comprise entre une mise à pied avec privation de salaire et le licenciement.

Quand au cadre agresseur ? Rien !

Une honte !

En convoquant la Commission, la Direction se déconsidère.

N'en doutons pas, elle instruira le dossier à charge comme elle l'a fait depuis le début de l'affaire, le 20 octobre, lorsque le Directeur régional par une communication aux salariés, sans avoir entendu les protagonistes et témoins présents, désignait notre délégué syndical comme auteur de l'agression.

Comment peut-elle persévérer dans ses certitudes coupables aujourd'hui, après avoir entendu à maintes reprises notre délégué syndical, notamment en entretien préalable, et surtout après avoir eu connaissance des témoignages écrits déposés à la police ?

A moins que Jacques Rivière ne soit qu'un prétexte pour s'attaquer au premier syndicat de l'entreprise, aux libertés syndicales, en voulant faire un exemple et avertir ainsi les salariés que toute contestation, tout mouvement de grève, sera désormais passible de sanctions.

La CGT ne laissera pas bafouer le droit syndical.

Plus que jamais, elle demande la mise à pied du cadre et des excuses au Directeur régional qui a diffamé la CGT, sans la nommer, en l'accusant de « *harcèlement* » et de « *mensonges* ».

Cette attaque virulente contre les libertés syndicales recevra, si la Direction ne renonce pas à ce conseil de discipline, une réponse à la hauteur de l'agression.

Si c'est la grève qu'elle veut le 30 novembre...elle l'aura.

Paris le 10 novembre 2010

